



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question au Gouvernement n° 2733

Texte de la question

GREVE ADMINISTRATIVE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Dominique Le Mèner, pour le groupe de l'UMP.

M. Dominique Le Mèner. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nombreux directeurs d'écoles sont en grève depuis plusieurs années. La raison en est principalement que les missions qui leur incombent se sont réellement complexifiées et considérablement alourdies au cours des dernières années. Parmi leurs revendications figure notamment l'attente de décharges de cours, d'une aide administrative et, en réalité, d'un véritable statut, afin de leur permettre d'assurer au mieux leurs responsabilités et la direction de l'école dont ils ont la charge.

En effet, ces directeurs d'écoles enseignants ne sont dispensés d'heures de cours que lorsque l'établissement compte au moins treize classes. Entre cinq et treize classes, ils bénéficient d'heures de décharge jusqu'à mi-temps. Avec moins de cinq classes - ce qui est le cas dans la majorité des écoles -, ils n'ont aucune dispense. Pour assumer leurs fonctions, ils n'ont pas de secrétaire et bénéficient d'une indemnité annuelle bien maigre au regard des efforts consentis. Cette absence de moyens et de reconnaissance de leur engagement est une réelle entrave au bon fonctionnement de notre système éducatif.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire part des mesures que vous avez décidé de mettre en place pour ces directeurs d'écoles, afin de concilier au mieux la gestion administrative des établissements scolaires et la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Le Mèner, voilà dix ans qu'un conflit existait, voilà sept ans que durait une grève administrative dont de nombreux députés maires venaient, très raisonnablement, se plaindre auprès de moi, cherchant les moyens d'y mettre fin.

J'ai le plaisir de vous annoncer que, ce matin de bonne heure, j'ai pu signer avec le syndicat d'enseignants UNSA, qui avait déclenché la grève voici sept ans, un protocole d'accord qui peut se développer en trois points. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Vous pouvez en effet, mesdames et messieurs les députés, féliciter ce syndicat - j'évoquerai les autres dans un instant.

Premier point : puisque le problème est une question de temps, tous les directeurs d'écoles de quatre classes se verront désormais déchargés d'une journée par semaine pour pouvoir assurer leurs fonctions administratives ou les relations avec les parents ou avec les communes et intercommunalités. Durant cette journée, l'enseignement sera assuré par un professeur stagiaire en IUFM, qui apprendra en même temps son métier.

Deuxième point : une aide administrative étant indispensable dans le cadre de l'activation des dépenses sociales prévue par le plan Borloo, c'est-à-dire sans créer de postes spécifiques, les directeurs d'écoles pourront recruter des emplois aidés - CA et CAE, dits emplois " vie scolaire " - qui viendront assurer des tâches administratives dans ces écoles et aider les directeurs à mieux assurer leurs fonctions.

Enfin, pour ce qui concerne la reconnaissance, il était normal d'octroyer à tous les directeurs d'écoles une majoration de 20 % de l'indemnité qu'ils perçoivent - relativement faible, je vous rassure *(Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste)* -

et justifiée par le travail supplémentaire qu'ils accomplissent.

Voici donc, monsieur Le Mèner, après un conflit trop long, une issue heureuse qui va faciliter la tâche des directeurs d'écoles et de l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2733

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2006